



Arrêté N° 043-DDCSPP du 26/06/2015
Établissant la liste de communes et établissements publics de coopération
intercommunale
signataires d'un projet éducatif territorial dans le département de l'Indre

Le Préfet de l'Indre

Chevalier de l'Ordre National du Mérite

Vu le code de l'action sociale et des familles, notamment les articles L.227-4 à L.227-23

Vu le code de l'éducation, notamment les articles L. 551-1 et D. 521-12

Vu le décret n° 2013-707 du 2 août 2013 relatif au projet éducatif territorial et portant expérimentation relative à l'encadrement des enfants scolarisés bénéficiant d'activités périscolaires dans ce cadre, et notamment son article 2

Sur proposition conjointe de madame la Directrice Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations et de monsieur le Directeur Académique des Services de l'Éducation Nationale

ARRETE :

Article 1er :

La liste des communes ou EPCI signataires d'un Projet éducatif territorial (PEDT) est annexée au présent arrêté.

Article 2 :

Chaque PEDT fait l'objet d'une convention signée pour une durée précisée sur la liste mentionnée à l'article 1.

Article 3 :

Le présent arrêté est susceptible de recours auprès du tribunal administratif de Limoges sous un délai de deux mois à compter de sa publication.



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DE L'INDRE

ANNEXE à l'arrêté n°

Collectivité signataire d'un PEDT	Durée
Commune de Montgivray	du 01/09/2014 au 31/08/2017
Commune de Lacs	du 01/09/2014 au 31/08/2017
Commune de La Châtre	du 01/09/2014 au 31/08/2017
Commune de Saint Août	du 01/09/2014 au 31/08/2017
RPI Le Magny – Chassignolles	du 01/09/2014 au 31/08/2017
RPI de Bazelle	du 01/09/2014 au 31/08/2017
Communauté de Communes du Canton de Vatan	du 01/09/2014 au 31/08/2017
Commune d'Arthon	du 01/09/2014 au 31/08/2017
Commune de Vendoeuvres	du 01/09/2014 au 31/08/2017
Communaute de Communes Brenne Val de Creuse	du 01/09/2014 au 31/08/2017
Commune de Clion sur Indre	du 01/09/2014 au 31/08/2017
Commune d'Ardentes	du 01/09/2014 au 31/08/2017
Commune de Levroux	du 01/09/2014 au 31/08/2017



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DE L'INDRE

Article 4 :

Le secrétaire général de la Préfecture de l'Indre, le directeur académique des services de l'éducation nationale et la directrice départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de l'Indre.

Châteauroux, le *26 Juin 2015*

Pour le Préfet, par délégation
La Directrice Départementale de la Cohésion Sociale
et de la Protection des Populations.


Anne DUFOUR

